

Membres PRÉSENTS :

Mme la Sous-préfète Marie-Paule BARDECHE,
Sous-préfecture de Narbonne

- Monsieur Georges BADIE, Adjoint au Maire, Mairie Le Barcarès
- Monsieur Dominique BEAUX, Conseiller Municipal, Mairie Leucate
- Monsieur le Maire Alain BOUTON, Mairie Treilles
- Monsieur le Conseiller Général Éric BRISSOT, Canton de Durban, Conseil Général de l'Aude
- Monsieur le Président Georges CONTE, Cave coopérative de Rivesaltes, Fédération de coopération vinicole du Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Vice-président Didier CODORNIOU, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Vice-président Philippe DESLOT, SyCOT de la Narbonnaise
- Monsieur le Maire Jean DESMIDT, Mairie Caves
- Madame Frédérique GLEIZES-DESMIDT, Adjointe au Maire, Mairie Fitou
- Monsieur Serge GORCE, Représentant CLE du SAGE des nappes Plio-quadernaire de la plaine du Roussillon
- Madame Chantal GRAILLE, Agence de l'eau RM et C
- Monsieur Gabriel LECAT, Service Eaux et Milieux aquatiques, DREAL - LR
- Monsieur le Conseiller Général Jean-Jacques LOPEZ, Canton de Rivesaltes, Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Maire Michel MONTAGNE, Mairie Saint Hippolyte
- Monsieur André PALAU, E.I.D. Méditerranée
- Monsieur Yves PICAREL, Conseiller syndical, PNR Narbonnaise
- Monsieur le Conseiller Général Sébastien PLA, Canton de Tuchan, Conseil Général de l'Aude
- Monsieur le Conseiller Général José PUIG, Canton de Saint Laurent de la Salanque, Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Maire Michel PY, Mairie Leucate
- Madame Christine ROQUES, Association ECCLA
- Monsieur Jean-Marc VALLVERDU, Représentant Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Madame Noémie VARADO, D.D.T.M. de l'Aude

MANDATS

- Monsieur le Président Jean-Paul BILLÉS, Syndicat Mixte SCOT de la Plaine du Roussillon
- Monsieur le Conseiller Régional Christian BOUILLE, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Vice-président Louis CARLES, Hôtel d'agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA)
- Monsieur le Maire Jean-François CARRERE, Mairie Opoul-Périllos
- Monsieur Bruno CHEVALIER, Service Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales
- Madame Magali CLOS, Conseillère Municipale, Mairie Salses-le-Château
- Monsieur le Maire Alain FERRAND, Mairie Le Barcarès
- Monsieur Alain GOT, Adjoint au Maire, Mairie Saint-Laurent-de-la-Salanque
- Monsieur le Président Michel GUALLAR, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Madame la Déléguée-Adjointe Claudine LOSTE, Conservatoire de l'Espace Littoral
- Monsieur le Vice-président Pierre ROIG, Hôtel d'agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA)
- Madame Evelyne ROUFFIA, Conseillère communautaire, Communauté de Communes Corbières-Méditerranée

Membres EXCUSÉS :

- Monsieur le Président Claude BARTHEZ, GIP - Association des riverains, Port-Leucate
- Monsieur le Président André BASCOU, CLE du SAGE Agly
- Monsieur le Président Vincent GHORIS, Comité Départemental de Voile de l'Aude
- Monsieur Charles NAVARRO, Administrateur, Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales

Personnes PRÉSENTES

- Monsieur Marc BARRAL, Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Économie littorale, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur Jean-Romain BRUNET, Cabinet Conseil régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur Daniel CASTEIGNAU, Chambre agriculture 11
- Madame Laurence FONBONNE, directrice du syndicat RIVAGE
- Madame Ghislaine GAILLOT, Sous-préfecture de Narbonne
- Monsieur Aldo RIZZI, Cabinet Conseil général 66
- Monsieur Julien ROBERT, chargé de mission Natura 2000, RIVAGE
- Madame Marie MAILHEAU, chargée de mission SAGE, RIVAGE
- Monsieur Laurent MORAGUES, Agence de l'eau RM et C
- Monsieur Jean-Alexis NOËL, chargé de mission zones humides, RIVAGE

Pièces jointes :

- Diaporamas présentés.
- Règles de fonctionnement validées.

Ordre du jour :

- **Renouvellement de la CLE**
- **Élection du Président**
- **Règles de fonctionnement de la CLE :**
 - Approbation des Règles de fonctionnement
 - Appel à candidature du Vice-président et des membres du Bureau
- **Points d'actualité :**
 - Validation de la révision SAGE
 - Présentation de l'État initial et du Diagnostic
 - Information sur inventaire des Zones humides
 - Information sur Bilan et Perspectives du 2nd contrat d'étang
 - Planning et Calendrier de travail

COMPTE-RENDU DE SCEANCE :

RENOUVELLEMENT DE LA CLE

Mme. la Sous-préfète Marie-Paule BARDÈCHE préside le début de réunion de la Commission Locale de l'Eau. Elle informe que le quorum est atteint pour la séance. Elle précise que seule une partie des membres peut voter (collège 1) et que les mandats devront être restitués lors de l'émargement pour le vote.

Mme. BARDÈCHE rappelle l'histoire et le rôle de la CLE qui assure l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE. Elle rappelle aussi que suite à une préconisation du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate correspond au Comité d'étang pilotant les contrats d'étang.

Madame Noémie VARADO, DDTM 11, prend la parole pour évoquer le SAGE et ses objectifs de façon générale (cf. diaporama). Deux dates à retenir :

- 1996 : Définition du périmètre
- 2004 : SAGE validé

Aujourd'hui : la CLE est l'acteur de la révision du SAGE pour qu'il soit conforme à la LEMA de 2006 et qu'il réponde aux orientations définies par le SDAGE Rhône-Méditerranée.

Monsieur Gabriel LECAT, DREAL LR, rappelle rôle de la CLE et l'importance du rôle de son Président qui porte le projet.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur le Conseiller général Jean-Jacques LOPEZ, ancien Président de la CLE, souhaite revenir sur son activité entre 2001 et 2010. M. LOPEZ remercie les membres de la CLE et retrace les moments difficiles du début (en relation avec les conflits d'usage). Il évoque la particularité de la mise en place parallèle d'un contrat d'étang et d'un SAGE pour la gestion de l'étang. Il rappelle la signature du deuxième contrat par Mme. Nelly OLIN, Ministre de l'écologie et de développement durable à l'époque.

M. LOPEZ félicite également ses prédécesseurs : MM. DAVIDOVICI, MADALE et TORREILLES, tous conseillers régionaux, à la suite desquels il avait pris la présidence. Il remercie également Mme. Muriel RIBOT de son excellent travail, relayé ensuite par Mme. Laurence FONBONNE, Directrice du Syndicat RIVAGE.

M. LOPEZ explique aussi les raisons de sa non-représentation : il prend la Présidence d'une SEM d'aménagement,

ne lui laissant plus suffisamment de temps pour présider une CLE, ainsi que son élection à la mairie de Salses-le-Château (en 2008). Par ailleurs, cette fonction de maire serait pour lui incompatible à la gestion des eaux de l'étang (position de "juge et partie"). Il prend l'exemple de la problématique des piscicultures qui revient en discussion (émergée en 2008) et qui devra être réglée sous la présidence de la CLE, or en tant que maire c'est un sujet difficile à aborder à cause des contraintes économiques...

Il rappelle aussi les travaux réalisés depuis le début de son mandat de maire à Salses-le-Château et prévu dans le cadre du contrat d'étang (step, décharge...).

Il considère également que pour la gestion des nappes du Roussillon, une bonne collaboration est nécessaire entre le département et la structure porteuse du SAGE. Il pense donc qu'il faut laisser une place au département et à la région à la présidence de la CLE. Il explique que M. José PUIG, Conseiller général, a délégué sur les problèmes hydrauliques du département des Pyrénées-Orientales, aussi il présente et soutient la candidature de M. PUIG.

Mme BARDÈCHE confirme la candidature de M. PUIG, qu'elle a reçue en sous-préfecture.

M. PUIG prend la parole pour exprimer la raison de sa candidature effectuée non à titre personnel, mais pour la tutelle institutionnelle du Conseil régional Languedoc-Roussillon et des Conseils généraux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Il insiste aussi sur le nécessaire équilibre à établir entre le syndicat RIVAGE et la CLE. Il exprime sa volonté d'apaisement. Et il conclut sur son rôle départemental dans la politique de l'eau, sa volonté de s'engager et d'apprendre.

Mme BARDÈCHE demande si d'autres personnes désirent candidater.

M. George BADIE, Adjoint au maire au Barcarès, présente la candidature de M. Michel PY, président du syndicat RIVAGE et maire de la commune de Leucate, à ce titre doublement impliqué dans la gestion de l'étang et dans la connaissance de ses problématiques.

M. PY s'exprime sur sa candidature portée par son intérêt pour l'étang et sa connaissance du fonctionnement des institutions portant sa gestion. Il pense qu'il est porteur d'une nouvelle dynamique, car jusqu'à lors le fonctionnement de la CLE était en essoufflement. Il rappelle aussi que la multiplication des présidences de CLE par le CR-LR est due au fait qu'auparavant, avant la formation du syndicat RIVAGE, l'animation du SAGE était conduite par le CEPALMAR, instance portée par le CR LR. Il tient aussi à justifier les financements engagés par le SAGE et le 2nd contrat d'étang : sur 28M €, 16 ont été versés par les communes et 8 par l'AE RM. Il conclut sur l'importance de l'étang pour les communes du bassin versant pour qui il est source de vie et, donc, pour qui sa bonne gestion tient à cœur.

Mme la Sous-préfète appelle au vote du Président et rappelle les conditions de vote, par les membres du collège I, en 2 tours, avec un seul mandat possible par membre :

- 1^{er} majorité absolue
- 2^{ème} tour : majorité relative

Résultats :

24 votants sur 25 membres (M. André BASCOU, Président du SAGE Agly, est excusé).

- 15 votes pour M. PY
- 9 votes pour M. PUIG

M. Michel PY est élu président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

Suite à son élection M. PY rejoint la tribune.

M. PY remercie les membres de la CLE pour son élection à la Présidence et remercie M. LOPEZ qui a notamment supervisé la mise en œuvre du 2nd contrat.

Il expose ensuite les défis à venir. En premiers lieux la restauration de la qualité de l'eau de la lagune, la révision du SAGE à conduire dans de courts délais, la préservation des zones humides sur lesquelles les collectivités locales se sont engagées de façon innovante (caractérisation, hiérarchisation, ...).

M. PY affirme vouloir travailler dans un climat serein et apaisé et indique qu'un bureau sera créé (qui n'existait pas sous cette forme avant) regroupant les 3 collèges en fonction de leur représentativité à la CLE. M. PY exprime la volonté d'ouverture, de transparence, de concertation et d'efficacité pour ce bureau.

APPROBATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (cf. diaporama)

Mme. Marie MAILHEAU, chargée de mission SAGE, présente les règles de fonctionnement de la CLE. Elle rappelle qu'un exemplaire a été distribué et insiste sur les principaux changements proposés pour le règlement.

- Article 4 : proposition d'un Vice-président élu dans les mêmes conditions que le Président.
- Article 5 : un bureau qui aura comme mission de préparer le travail de la CLE.
- Articles 9 et 10 : fonctionnement de la CLE lors de l'avis demandé à la CLE dans certains dossiers.

M. PY demande s'il y a des remarques.

Remarques sur le règlement :

- article 5 : composition du bureau M. LECAT observe que pour le collège de l'État un seul membre semble insuffisant. Il propose de le porter à 2, de façon à voir représentés l'État et l'Agence de l'Eau.

Marie MAILHEAU rappelle que la proportionnalité a été à la base de cette proposition, mais que ce nombre ne devrait pas poser pas de problème de représentativité.

- Mme. Chantal GRAILLE, Agence de l'Eau RM et C, demande comment seront désignés les membres au sein de chaque collège.

Marie MAILHEAU : chaque collège doit désigner ses membres, mais un vote en interne reste une possibilité. La proposition qui est faite est de laisser le temps à chaque collège de s'organiser jusqu'à la prochaine CLE.

M. PY notifie l'idée de garder une structure légère, cependant aucune bonne volonté ne sera repoussée.

Michel PY propose le règlement au vote avec la modification proposée :

Approbation des règles de fonctionnement : votée à l'unanimité

Départ des représentants de la région LR et du département 66.

M. LECAT rappelle que le quorum des 2/3 est seulement nécessaire pour approuver le document révisé.

APPEL À CANDIDATURES DU VICE-PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Compte-tenu de leur nouvelle instauration, un délai de réflexion est laissé aux personnes qui désireraient entrer au bureau ou pour la Vice-présidence. Le choix sera réalisé lors de la prochaine CLE.

Michel PY appelle à candidature.

Mme. BARDÈCHE propose que la DDTM 11 et l'Agence de l'Eau soient les représentants de l'État.

RÉVISION DU SAGE (cf. diaporama)

Marie MAILHEAU explique les raisons de la nécessité de révision du SAGE.

M. LECAT rappelle que le SAGE existe déjà mais qu'il doit être mis en conformité sur la forme et sur le fond, notamment pour le rendre compatible avec le SDAGE ce qui demande quelques compléments. C'est ainsi l'occasion de redéfinir le projet de territoire. Il insiste sur les délais réglementaires de révision : fin 2012, qu'il faut s'attacher à respecter. Cependant, pour la qualité du SAGE, il peut être acceptable de les dépasser pour avoir un document bien construit. Aussi il est important aujourd'hui d'acter l'engagement de la révision et d'acter le fait que la CLE reprenne la gestion de ce travail.

M. PY fait voter le principe de la révision du SAGE à la CLE.

Approbation de la révision à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL (cf. diaporama)

Marie MAILHEAU précise que le document est disponible et téléchargeable dans sa totalité. Le but de la présentation portera sur les principales problématiques et évolutions depuis 2004.

Remarques sur la partie "MILIEUX" :

M. LECAT a quelques observations :

- L'État initial doit rappeler que les nappes Plio-quadernaires font l'objet d'un SAGE propre donc elles ne relèvent pas directement de notre SAGE, cependant il y a une cohérence à trouver (inter-SAGE).
- Zones humides : le plan de gestion a vocation à figurer dans le SAGE. Cependant l'enjeu pour la phase révision correspond au travail à réaliser sur la hiérarchisation. La CLE devra désigner un groupe de travail pour avancer sur ce sujet.

Mme. GRAILLE souhaite préciser un point :

- L'objectif de non-dégradation affiché pour la masse d'eau littorale est juste, mais pas seulement : cet objectif s'applique aussi à l'étang, aux eaux souterraines, eaux superficielles... En effet, cet objectif est général et dicté par la DCE sur toutes les masses d'eau, et zones humides comprises.

Marie MAILHEAU explique que cet élément est intégré dans le document, il est juste cité ici dans le sens où n'ayant pas la main sur la gestion de la masse d'eau littorale, la responsabilité du SAGE se situe en amont et ne peut être concrétisée que par une réduction des impacts de notre périmètre sur cette masse d'eau.

Remarques sur la partie "USAGES" :

Mme. Christine ROQUES, Association ECCLA, insiste sur l'impact de l'utilisation des pesticides et la prise en compte nécessaire de la gestion de la fréquentation (qui marche de pair avec une sensibilisation suffisante).

M. Jean-Marc VALLVERDU, Chambre Agriculture 11, signale que l'agriculture ne peut pas être désignée comme seule origine de la pollution diffuse. En effet, il y a des efforts faits sur la diminution d'intrants et la non-utilisation de certains pesticides. Cette évolution notable des pratiques doit mieux transparaître dans le document. Il précise aussi que sur le périmètre du SAGE, il y existe différentes activités agricoles (maraîchage et viticulture), dont les impacts sont différents, ce qu'il faut préciser.

De plus, si la viticulture est en crise, sur le territoire de Leucate (et le reste du bassin versant), l'évolution est plutôt positive à la fois économiquement, mais également en ce qui concerne l'évolution de l'utilisation des traitements

phytosanitaires.

Marie MAILHEAU précise que si ces éléments sont trop simplifiés dans le diaporama, le document est plus précis (et en accord avec ce qui vient d'être dit) sur le sujet. Par ailleurs, si après lecture de l'État initial des remarques persistent, elles seront sans problèmes discutées et intégrées au SAGE (c'est même le but de cette présentation).

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET BILAN-PERSPECTIVES DU 2D CONTRAT D'ÉTANG (cf. diaporama)

Marie MAILHEAU précise que ces deux points ont été travaillés par leurs comités techniques respectifs et qu'ils sont aujourd'hui finalisés. Ces documents sont disponibles et téléchargeables et la CLE sera amenée à les valider après leur présentation.

Laurence FONBONNE appelle à la participation des membres de la CLE pour valider le 2nd contrat et avancer sur les démarches futures.

PLANNING ET CALENDRIER DE TRAVAIL (cf. diaporama)

La nécessité d'avancer rapidement sur les différents dossiers est rappelée, notamment le besoin d'envoyer le bilan du 2nd contrat d'étang avant le 9 décembre.

Des dates pour la prochaine CLE sont proposées : le 1^{er} ou le 2 décembre. Une convocation le précisera, ainsi que le lieu et l'heure.

Conclusion et remerciements par M. PY.

Il est précisé que tous les documents présentés seront disponibles sur demande auprès de la chargée de mission révision du SAGE ou en téléchargement sur les sites suivants :

- **Site de téléchargement :**
 - **Adresse :** "<http://www.yuuwaa.com/fr/login.html>"
 - **Email (Login):** "marie.mailheau@mairie-leucate.fr"
 - **Mot de passe (Password) :** "mrvage".
- **Site RIVAGE :** <http://rivage-salses-leucate.fr>.

Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de tous les participants pour tous renseignements complémentaires.

Le président de la CLE,
Monsieur Michel PY.



Marie MAILHEAU, Chargée de mission SAGE :
04.68.40.44.38 / marie.mailheau@mairie-leucate.fr